

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > PRECISION

PRECISION



PRECISION

Dernière mise à jour :

19.01.2020

Insecticides

Protection des cultures

N° AMM :

8400477

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Curatif : tordeuses de la pelure , cochenilles

Préventif : carpocapses , tordeuses orientale et tordeuses de la vigne

Contact : sur oeufs

Ingestion : sur larves

Insecticide pour les pommiers, poiriers, noyers, pruniers contre les tordeuses de la pelure, les carpocapses, pour les pêchers contre la tordeuse orientale, pour les oliviers contre la cochenille noire et pour la vigne contre les vers de la grappe (eudémis, cochylis, eulia) et contre les cochenilles lécanines.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d` utilisation](#)

- [Urgences](#)

- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Cognassiers

Nashi

Nectarinier

Néflier

Noyer

Olives à huile

Olives de table

Pêcher

Poirier

Pommette

1

[Suivant](#)

•
Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

•
•
Classement



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures

Mentions de danger

- H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers (« pommier », « prunier », « pêcher », « olivier », « noyer »).
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vignes et vergers (« noyer », « olivier », « pommier », « prunier », « pêcher »).
- Spe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats. Avant le traitement détruire dans la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleur du couvert végétal.
- Ne pas stocker la préparation à plus de 30°C.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à dos en plein champ, porter pendant l'application : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ; des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ; des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à dos en plein champ, porter pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de protection de catégorie III type 4 ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à dos en plein champ, porter pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur pneumatique ou atomiseur, porter pendant l'application (pulvérisation vers le haut) avec un tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur pneumatique ou atomiseur, porter pendant l'application (pulvérisation vers le haut) avec un tracteur sans cabine : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur pneumatique ou atomiseur, porter pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégories III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur pneumatique ou atomiseur, porter pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Pour protéger le travailleur, porter : une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée

Préparation de la bouillie

PRECISION s'utilise en pulvérisation après mise en suspension dans l'eau. Dans le cas d'appareils munis d'un système d'agitation efficace, verser directement la quantité prévue dans l'appareil rempli au 3/4 d'eau. Bien mélanger.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Bien adapter la pulvérisation dans le cas de la localisation de la bouillie (ex tordeuses de la vigne). Appliqué sur pic de vol avec un larvicide, l'action ovicide de PECISION, combinée à l'action d'un larvicide compagnon, permet une efficacité renforcée à un moment crucial de la lutte contre le carpocapse.

Pulvérisation

Veiller à assurer une parfaite couverture de la végétation.

Volume d'eau

A adapter en fonction du système de pulvérisation (jet projeté ou jet porté ou pneumatique) et en fonction du volume des arbres ou de la vigne

Paramètres pression

A adapter en fonction du système de pulvérisation (jet projeté ou jet porté ou pneumatique) et du type de buse

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A fente

A turbulence

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

 **Phyt'**attitude

Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

PRECISION® - Attention - H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

PRECISION® - AMM N° 8400477 - Composition : 25 % fénoxycarbe * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers (« pommier », « prunier », « pêcher », « olivier », « noyer »). Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vignes et vergers (« noyer », « olivier », « pommier », « prunier », « pêcher »). Spe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats. Avant le traitement détruire dans la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleur du couvert végétal.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
